

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 4

Rubrik: Il n'est jamais trop tard pour bien faire!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il n'est jamais trop tard pour bien faire!

**Plus de chance
que de
bon sens ...**



Les tentatives faites en vue d'accroître la sécurité routière sont une affaire qui concerne tout le monde. Il faut que chacun collabore si l'on veut atteindre des résultats tangibles. Chacun doit y aller de son petit effort personnel pour que les choses s'améliorent et que la circulation sur la voie publique soit davantage «humanisée».

Il m'arrive parfois de douter que l'on obtienne des résultats lorsque je vois avec quelle légèreté des usagers s'exposent aux dangers que comporte le trafic routier. On se demande fréquemment ce qu'il en est de l'intelligence et de l'éducation de certains, et comment ils peuvent bien en venir à faire telle ou telle chose. Mais laissons là ces considérations d'ordre général — pourtant si nécessaires — et occupons-nous d'un cas concret.

Un tracteur tirant une remorque traverse bruyamment un village. Il s'agit d'un train routier comme tant d'autres. Mais l'endroit où sont assis ceux qu'il transporte, et la façon dont ils sont assis, sont plutôt inhabituels. Le père a placé sa fillette sur ses genoux bien qu'il doive tenir le volant. La petite s'agrippe également au volant avec ses menottes, afin de ne pas tomber. Eh bien, voilà une façon de conduire qui me fait monter la moutarde au nez. Comment se comportera cette enfant lors d'un brusque mouvement de braquage? Et puis, est-ce qu'un conducteur arrive à conduire dans de pareilles conditions?

Mais ce n'est pas tout. Le compagnon de route n'emploie pas son siège de façon normale, car il est assis sur le dossier! Bref, qu'il s'agisse du conducteur ou de son compagnon, tous deux se comportent comme des écervelés. Ils ne pensent pas à ce qu'ils font. Mais celui qui conduit un véhicule, et celui qui est transporté sur un véhicule, doivent avoir un comportement réfléchi! On constate malheureusement que ce n'est pas toujours le cas. JM



Etrange façon de parquer un véhicule!

Dans les villes, la chasse aux places de parage est le pain quotidien de l'automobiliste, si l'on peut dire. Lorsqu'il a enfin trouvé un emplacement libre, cela représente en quelque sorte une petite ou une grande victoire (suivant le temps accordé par l'autorité locale pour le parage). S'il ne parvient pas à trouver l'emplacement convoité, il lui reste encore cette alternative:

1. Parquer dans un endroit où cela est interdit (voir photo ci-dessus)
2. Renoncer à parquer (ce qui fait alors d'une auto une cause d'embarras et lui enlève de son utilité)

Chacun sait que ce n'est pas seulement dans les villes et les villages, mais aussi en dehors des agglomérations, que l'on parque des véhicules là où il ne faudrait pas. Ceux qui agissent ainsi le font par manque de réflexion ou simplement par j'm'en fichisme. Il est certain que les dispositions légales en vigueur ne sont pas prévues pour le plaisir d'interdire ceci ou cela, mais bien parce que des véhicules incorrectement parqués constituent un danger pour les autres usagers de la route.

La photo reproduite plus haut ne doit en tout cas pas faire croire à nos lecteurs que seuls les conducteurs d'autos et de camions parquent leur véhicule dans des endroits défendus. Bien des conducteurs d'attelages ou de tracteurs agricoles en font autant, malheureusement, et on aurait de la peine à me prouver le contraire. Il semble superflu de commenter la photo en question. Elle est suffisamment éloquente. Ajoutons cependant que la voiture de gauche ne stationna pas seulement pendant quelques minutes dans la zone de la ligne de sécurité, mais pendant au moins une demi-heure! Je pense que les divers usagers passant par là n'auront pas manqué de faire des réflexions plus ou moins vives à ce sujet. En parodiant un dicton connu, on pourrait souvent dire: «Dis-moi comment tu parques et je te dirai qui tu es!»

JM